



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Credit agricole : Ille-et-Vilaine

Question écrite n° 2615

### Texte de la question

M Edmond Herve appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget sur l'exclusivite dont beneficie le Credit agricole en matiere de prets bonifies. Il lui demande si une telle situation de monopole est justifiee alors que cet organisme financier, ne repondant plus a la volonte de ses anciens responsables - celle de se rapprocher toujours davantage de l'usager - ferme un grand nombre de permanences dans les communes du departement d'Ille-et-Vilaine. Cette mesure emeut la population et les responsables politiques, economiques et associatifs des zones rurales qui deploient des efforts considerables pour maintenir ou developper le niveau de population. N'y aurait-il pas lieu de confier l'attribution de ces prets bonifies a plusieurs banques, de sorte que confrontees a la concurrence certaines d'entre elles soient peut-etre tentees de se mettre au service de l'agriculteur et de la ruralite ?

### Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le 1er janvier 1990, le monopole dont beneficiait le Credit agricole pour la distribution des prets bonifies a l'agriculture est supprime. Dorenavant, tous les etablissements de credit selectionnes a l'issue d'un concours annuel d'acces a la distribution de ces prets, peuvent en accorder aux agriculteurs. Cette mesure permet ainsi a chaque exploitant agricole desirant obtenir un pret bonifie de choisir librement son reseau et favorise a ce titre le libre jeu de la concurrence en ce qui concerne les prestations apportees par l'etablisement conjointement a l'octroi du pret bonifie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Edmond](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2615

**Rubrique :** Banques et etablissements financiers

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2555